



## Une démarche qui a porté fruit !

Saint-Jérôme, le 2 mai 2005.

Dans un communiqué daté du 1er février 2005, l'Institut du Transport avancé du Québec du Cégep de Saint-Jérôme (ITAQ) annonçait sa participation à un mémoire intitulé «Le biodiésel» présenté par le Conseil québécois du biodiésel (CQB) à la Commission de l'économie et du travail qui était un plaidoyer en vue, entre autres, de modifier le régime de taxation sur le biodiésel.

Rappelons que le biodiésel est un carburant sûr, non toxique, biodégradable et renouvelable qui peut servir d'additif ou carrément de carburant de remplacement au pétrodiesel conventionnel et permet de réduire les émissions polluantes et les gaz à effet de serre du secteur des transports. Il convient donc de favoriser l'utilisation de biodiésel au Québec comme cela se fait en Europe, aux États-Unis et dans d'autres provinces canadiennes.

À cette fin, le gouvernement, lors du dévoilement du budget, a confirmé que le régime de la taxe sur les carburants sera modifié. Les transporteurs en commun, dont les services contribuent grandement à la limitation de la pollution atmosphérique dans les villes qu'ils desservent, pourront bénéficier d'un remboursement total de la taxe sur les carburants payée sur le biodiésel qu'ils acquièrent.

Monsieur Hugo Marsolais, directeur R&D de l'ITAQ se dit très heureux de ce dénouement.

- 30 -

Source :

Pauline Teasdale  
Affaires corporatives et communications  
Cégep de Saint-Jérôme  
450.436.1580, poste 107  
Courriel : pteasdal@cstj.qc.ca

Pour plus d'information :

Hugo Marsolais  
Directeur Recherche et Développement  
Institut du Transport avancé du Québec  
450.436.1580, poste 430  
Courriel : hmarsola@cstj.qc.ca